

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL294

présenté par
M. Molac et M. Coronado

ARTICLE 3

A la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« entreprises »,

insérer les mots :

« , à l'orientation, la formation et l'accompagnement vers l'emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que la région soit cheffe de file en matière d'orientation, de formation et d'accompagnement vers l'emploi, domaines d'interventions qui sont aujourd'hui au cœur de ses missions.